

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 60 du 7 août 2020

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 13

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 relatif au Bulletin officiel des armées.

Du 27 juillet 2020

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 juillet 2013 relatif au Bulletin officiel des armées.

Du 27 juillet 2020

NOR ARMS2054673A

Texte(s) modifié(s) :

➤ [Arrêté du 16 juillet 2013 relatif au Bulletin officiel des armées.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées :

Vu [Arrêté du 16 juillet 2013 relatif au Bulletin officiel des armées.](#)

Arrête :

Art. 1er. [L'arrêté du 16 juillet 2013](#) susvisé est modifié comme suit :

- L'article 2 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

" Une Instruction précise l'organisation de la publication du *Bulletin officiel des armées*. »

- L'article 3 est abrogé.

Art.2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées* et au Journal officiel.

Pour la ministre des armées et par délégation,

La directrice des affaires juridiques,

*L'administratrice civil hors classe,
Adjointe à la directrice des affaires juridiques,*

Camille FAURE.